

SOUS-PRÉFECTURE
22 JUIN 2010
NOGENT-SUR-SEINE

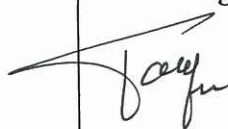
COMMUNE
DE CHAUCHIGNY

Plan Local d'Urbanisme

2B. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Vu pour être annexé à la
Délibération du *A.A...D.D...A.A.*
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et
signature du Maire



P.L.U. prescrit le : 8 Novembre 2006

Dossier P.L.U. réalisé par :

**LES ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT :**

***PRECONISATIONS POUR
LES ZONES
D'URBANISATION FUTURE
(AU)***

Nord du cimetière

Principes d'aménagement

Cette zone 2AU est réservée à la création à long terme d'une zone d'urbanisation future à vocation mixte d'habitat. Cette zone, soumise aux risques de ruissellements, ne peut être ouverte à l'urbanisation que par le biais d'une modification ou d'une révision du P.L.U.

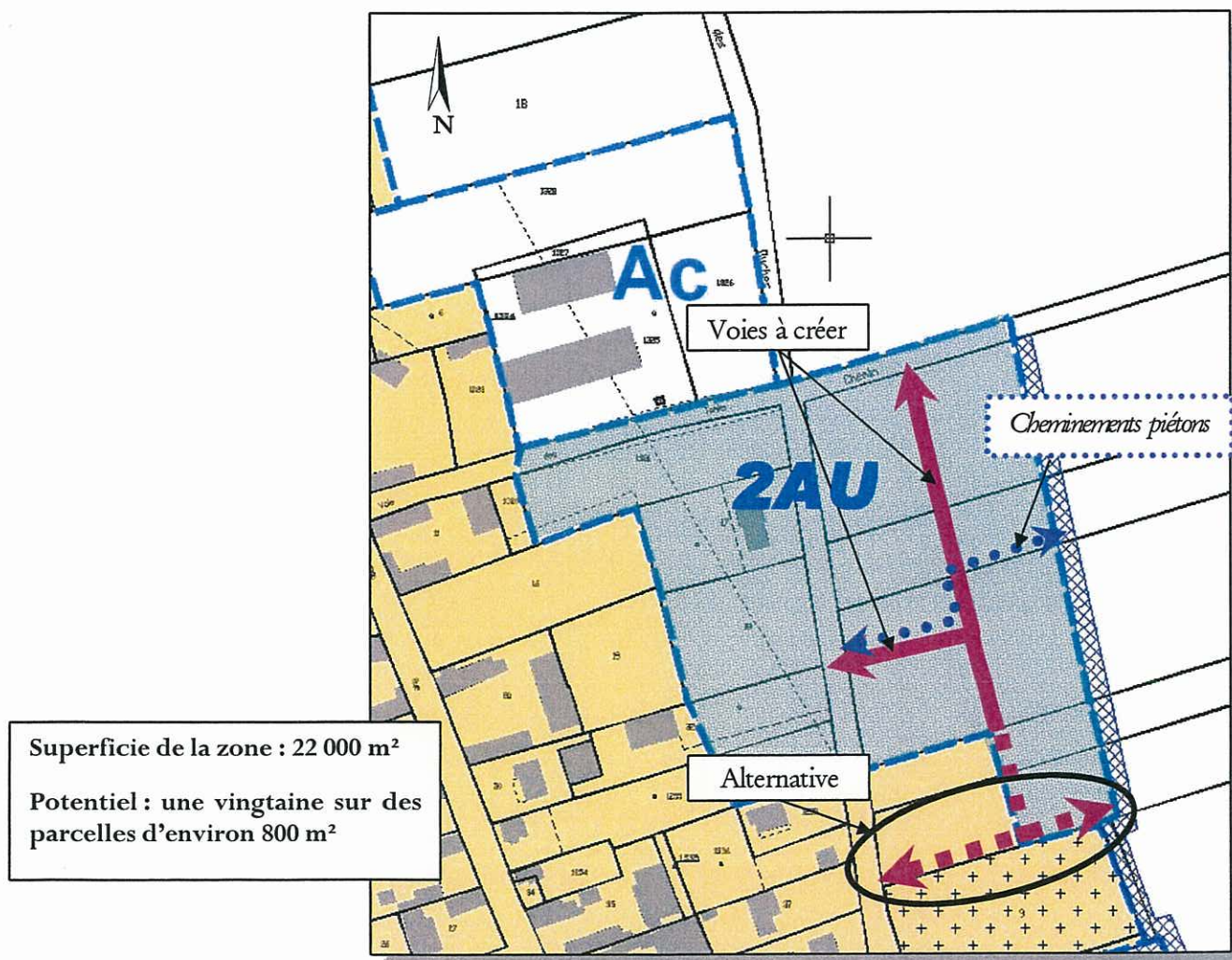
Elle est inconstructible dans l'immédiat. Il convient de préciser que cette zone ne pourra être ouverte à l'urbanisation que si une étude permettant de prendre ne compte les risques liés au ruissellement est réalisée et que l'aménagement global de cet espace prenne en compte les mesures de protection de l'urbanisation future.

Créer une boucle de desserte.

L'objectif est d'interdire les voies en impasse et de s'appuyer sur la rue du Bout des Haies pour réaliser la desserte de la zone.

La localisation de cette zone assure un lien direct avec les équipements du centre bourg. La création de cheminements piétons permet d'accéder aux équipements depuis l'extérieur de la zone.

Alternative : prévoir une amorce de voirie dans la partie Sud de la zone permettant de relier directement la rue du Bout des Haies au chemin paysagé pour une urbanisation à plus long terme de l'arrière de la zone 1AU actuelle.



Sud du cimetière

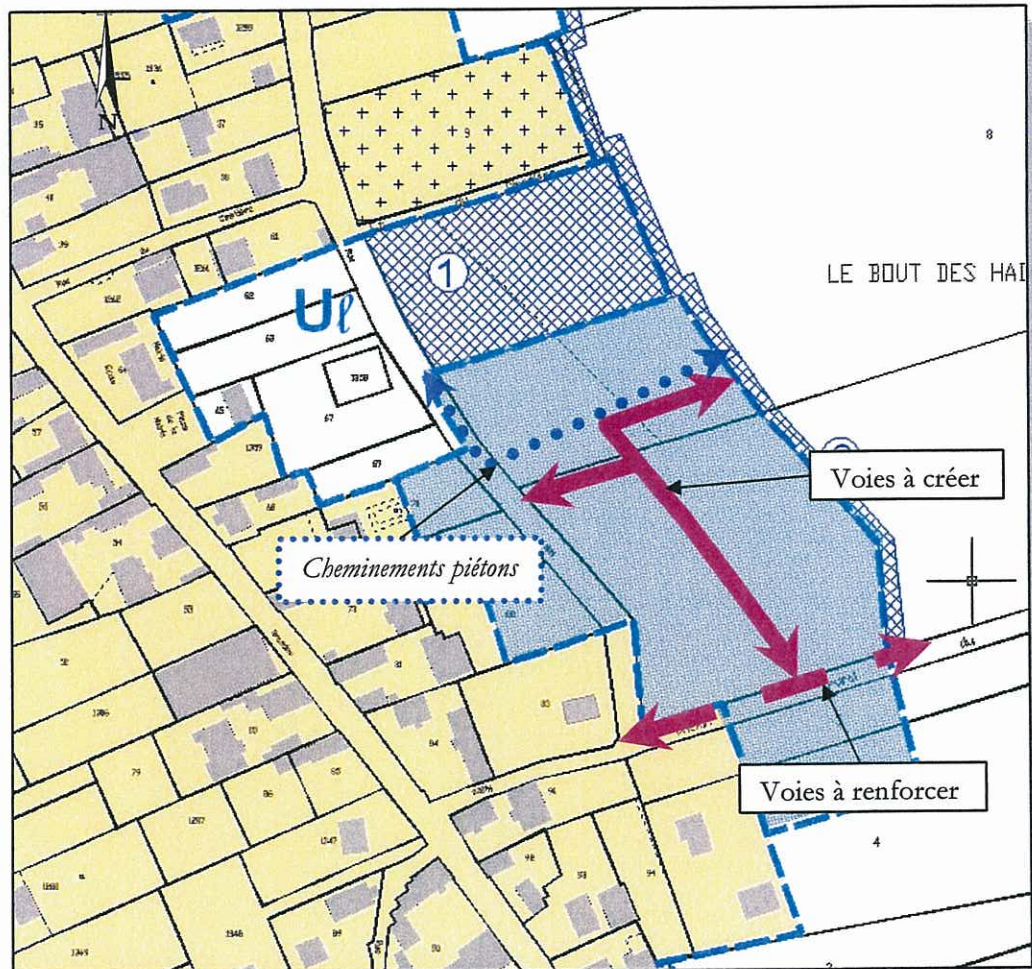
Principes d'aménagement

Créer une boucle de desserte.

L'objectif est d'interdire les voies en impasse et de s'appuyer sur la rue du Bout des Haies pour réaliser la desserte de la zone.

Cette voie nouvelle permet de desservir la partie interne de la zone, les parcelles situées au Sud du chemin du Bout des Haies seront directement desservies par ce dernier. Le chemin du Bout des Haies devra être renforcé pour supporter le nouveau trafic.

La localisation de cette zone à proximité immédiate des équipements permet de créer des cheminements piétons.



Superficie de la zone : 19 000 m²

Potentiel : une vingtaine sur des parcelles d'environ 800 m²